



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service Eau**

Affaire suivie par Jacques Dufau  
LET221149  
Tél : 05 59 80 88 23  
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

**26 AOUT 2022**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-08-25-00004 du 25 août 2022 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le dégravement de la prise d'eau de la centrale hydroélectrique de Dognen.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
Le responsable de l'unité quantité/lit  
majeur

Pierre Escale

SARL CHEDD  
Route de Mirande  
32190 SAINT JEAN POUTGE